L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 7 JUIN 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 7 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à son bureau, 48 Royale. calecons toile, jeans, poignets et cols toile.

Par S. Guimnitt, St Philippe 165, entre Dauphine et Bourgogne.—meubles, livres, linge de corps.

Par O. Calston, à l'Imported Bonded Warehouse, No 4 rue Peters—Cognac—Aussi, au magasin de Tibier, 16 rue Conti—Vermouth, cassis, vin rouge, etc

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—marchandises sèches, lingerie, "notions", Lonneterie, rubans, draps, casimire, &c.

Un candidat à la mer.

Il y a quelques jours, la *Tribune*, de New-York, après une revue des conventions républicaines, établissait le relevé des votes qu'obtiendraient au premier scrutin, les divers candidats à la présidence du parti républicain, dans la convention nationale, qui va se réunir le 14 juin à Cincinnati. Voici le relevé :

Blaine 309, Bristow 126, Morton 130, Conkling 87, Hartranft 58, Hayes 46, Jewell 10, Washburne 1, inconnus 16.

Le nombre total des votes étant de 776, la majorité absolue est de 389, et il eût manqué à Blaine 87 voix pour être élu. La probabilité était qu'il n'aurait pu les obtenir à cause des coalitions qui seraient formées pour faire échouer sa candidature.

Mais, dépouillé du relevé fait par la *Tribune*, M. Blaine a été soumis à Washington à une terrible épreuve et, comme il est loin d'en être sorti à son honneur, on a lieu de croire que sa candidature est plus que compromise : elle est devenue impossible.

A prendre seulement les aveux de l'ancien président de la Chambre et ses actes authentiquement constatés, on voit qu'il avait contracté avec une bande d'agioteurs rapaces une alliance incompatible avec ses devoirs de législateur. Il a employé son influence pour faire passer au Congrès une législation relative au chemin de fer "Union Pacific" qui dépouille virtuellement le gouvernement de cent et peut-être de deux cent millions de dollars. Un arrêt de la Cour Suprême déclare que l'assistance donnée à cette entreprise a été un vol au préjudice du Trésor.

M. Blaine a joué un double rôle à l'égard de ces chemins de fer "Union and Northern Pacific", il a contribué à faire voter les subsides et il s'est mêlé de la vente des actions et des Bons. Il a reçu des commissions et il a bénéficié de l'agiotage. Mais comme la seule valeur des actions et des Bons venait de la législation et comme M. Blaine, l'un des chefs de la majorité, exerçait la plus puissante influence sur le passage des lois, il est certain qu'il a sacrifié les intérêts du Trésor au désir de faire des gains illicites.

Sa conduite dans l'affaire des lettres qu'il avait retirées des mains du témoin Mulligan, le condamne fortement." Après avoir refusé de montrer les lettres au comité, il a prétendu en donner lecture à la Chambre, mais il est évident qu'il n'a lu que ce qu'il a voulu.

Il a montré dans cette séance dont le télégraphe a rendu compte, un audace incroyable, mais il a été écrasé par les réponses de MM. Knott et Hunton.

Ne pouvant nier l'évidence, il a avoué cyniquement qu'il avait reçu des commissions pour le contrat Spencer et qu'il y avait droit comme avocat et comme agent.

Les membres républicains du Congrès ont adopté à leur usage une morale facile qui consiste à distinguer l'homme du représentant. Quand ils emploient leur influence ou leur vote au profit d'une entreprise ou d'un particulier, ils disent que c'est l'homme et non le représentant qui reçoit la commission. Nous avons vu qu'en 1873, Kellogg a payé ainsi des commissions à Morton, à Butler et à Matt Carpenter, mais c'était comme avocats qu'il les payait et non comme sénateurs ou représentants.

Le Congrès, pendant presque toute la durée du régime républicain, était transformé en boutique où l'on trafiquait des consciences, de l'influence et des votes. M. Blaine a fait comme ses collègues. N'avait-il pas l'exemple de deux vice-présidents des Etats-Unis, Colfax et Wilson, convaincus d'avoir reçu des actions du Crédit Mobilier ?

Mais l'heure de la réaction morale est arrivée. M. Blaine aspire à la présidence des Etats-Unis et son passé de corruption se dresse devant lui. Il a beau mettre autant de cynisme à avouer quand les preuves sont trop fortes, que d'audace à nier quand elles ne sont pas complètement concluantes, il reste convaincu d'avoir trafiqué scandaleusement de son influence comme membre du Congrès, et plus il se raidira contre l'évidence, plus il se coulera dans l'opinion publique.

Le parti des idées morales, que l'histoire stigmatisera du nom de parti de l'infamie, ne peut pins endosser une candidature comme celle de Blaine. La plupart des partisans de ce dernier le comprendront, et, s'ils persistent à porter leurs voix sur lui au premier tour de scrutin, ce sera pour se donner le temps de conclure leurs arrangements avec quelqu'autre aspirant à la présidence.

Des huit candidats républicains nommés plus haut, voici déjà celui qui occupe la tête de la liste, hors concours. A qui le tour, maintenant ?

UNE RECTIFICATION.— Nous nous empressons de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre compte-rendu de l'enquête congressionnelle.

Mr Bechtel, dans sa déposition avait dit : "J'ignore si Larry Sweeney est employé à la douane, etc."

Notre rapporteur a entendu Larousini au lieu de Larry Sweeney.

Aucun membre de la famille Larousini n'a jamais été employé à la Douane et nous regrettons qu'une similitude fortuite dans la prononciation des deux noms ait fait glisser le nom d'une honorable famille au milieu de ces témoignages.

RESOLUTIONS IMPORTANTES.

Voici le texte des résolutions que l'Association démocrate et conservatrice a adoptées lundi soir et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Attendu que le comité central d'Etat du parti démocrate et conservateur de la Louisiane a convoqué une convention qui doit se réunir à Baton Rouge, le 24 juillet, à l'effet de désigner des candidats aux places de gouverneur, lieutenant-gouverneur, auditeur, avocat-général, secrétaire d'Etat et surintendant de l'éducation publique ;

Attendu que les membres de la Législature et les juges sont des officiers de d'Etat, reçoivent leurs commissions en vertu de la Constitution de l'Etat, sont payés par l'Etat, sont chargés de faire et d'interpréter les lois de l'Etat ;

Il est résolu que cette association est d'avis que les membres de la Législature de la paroisse d'Orléans et les juges de District de la paroisse d'Orléans devraient être nommés par les délégués de la paroisse d'Orléans à la dite Convention ;

Il est résolu qu'une copie de ces résolutions sera envoyée au comité central d'Etat et au comité de paroisse, auxquels cette association demande, avec une respectueuse instance, d'agir conformément aux résolutions.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — Le Club Shakspeare doit donner sa seconde représentation, par invitation, aux Variétés le vendredi, 16 juin. La pièce choisie pour l'occasion est *Rose Michel*. Nos remerciements à qui de droit pour les invitations qui nous ont été adressées.

GRAND PIQUE NIQUE.—La Société de bienfaisance de St. Maurice doit donner dimanche prochain, 11 juin, un grand pique-nique sur l'habitation Derville-Lozes, près des Abattoirs, pour célébrer l'anniversaire de sa fondation. Nous remercions le président, M. Théo. Forest, des invitations qu'il nous a adressées.

Le Comité Congressionnel d'enquête.

Séance de mardi, 6 Juin 1876.

Le comité se réunit à l'heure habituelle. Le premier témoin appelé est

F. A. WOOLFLEY,

greffier de la cour de circuit des E.-U. qui dépose : Je connais Waldo P. Todd ; j'ai entendu dire qu'il était employé à la Douane. Il y a contre lui quatre accusations d'avoir conspiré avec d'autres pour frauder les Etats-Unis ; deux d'entre-elles sont des duplicata. Todd n'a pas été arrêté ; on suppose qu'il a quitté le pays.

Patrick Harman était employé à la Douane ; il y a contre lui deux accusations au sujet du langage et de l'inspection d'esprits ; il a été arrêté mais non jugé. Il n'a pas d'emploi en ce moment.

(Le but de l'interrogatoire est de prouver que les personnes nommées étaient restées en place après avoir été mises en accusation.)

Les mandats contre les Etats-Unis sont référés à l'avocat de district ; ils sont approuvés par le juge et les duplicata sont déposés au greffe. Je transmets maintenant les originaux à Washington. On ne peut guère obtenir, à mon greffe, de renseignements sur les taxes et les honoraires de l'avocat de district et du marshal, qui, généralement, règlent directement avec les avocats et autres. J'ai donné ma démission de député marshal en devenant commissaire des Etats-Unis. Il s'est fait très peu de chose à mon bureau. Je n'ai pas pris note des arrestations.

CHAS. W. LOWELL.

J'habite la paroisse Jefferson. J'ai demeuré à la Nile-Orléans de 1864 à 1871 inclusivement. J'ai été maître de poste de la ville. Je me suis arrangé avec le gouvernement.

(Le témoin produit des documents à l'appui de son assertion.)

J'ai connu l'affaire du déficit par un compromis ; j'ai donné $7000 aux Etats-Unis. L'arrangement fut conclu dans l'hiver de 1873 ; j'étais malade et retenu au lit à cette époque. La chose se fit à mon insu, sans que j'eusse été consulté. Mr Morey, un de ceux qui m'avaient servi de cautions, vint me dire qu'on essayait d'éteindre ma dette. Clark me prêta $1000, Dewees et Geo. L. Smith, un membre du Congrès, me prêtèrent aussi de l'argent.

(Le témoin montre au comité une traite de $1000, daté de Washington et portant la signature de Frank Morey, traite qui a été honorée depuis lors.)

Avant l'envoi de la traite, je reçus de Morey la dépêche suivante : "Au Col. Chas W. Lowell—Je terminerai l'affaire probablement aujourd'hui. J'aurai sans doute besoin de plus d'argent. Je l'ai emprunté. Je tirerai sur Kellogg pour $1000 et sur vous pour $1000. Voyez Hassinger et d'autres amis. Payez votre traite et celle de Kellogg, si celui-ci ne veut pas honorer la sienne.

FRANK MOREY.

J'ai des raisons de croire que la traite tirée sur Kellogg fut honorée ; mais je ne sais rien de positif à cet égard. Les cautions étaient : J. W. Madden, Jacob Hagner, Geo. F. Brott, James H. Wingfield, Chas. F. Reese, James Lewis, E. B. Benton, Frank Morey, C. C. Antoine et James Lowell. Mr Morey devait se procurer $3000. On recueillit, en tout, $14,500, dont Madden donna $2000, Hassinger $2,000, Lewis $500, Antoine $1000, Morey $2000. Je donnai $1000 comptant et remboursai $4000 à Dewees et Smith. Il faut ajouter à cette somme la traite de $1000 donc il est question plus haut.

JAMES LEWIS.

J'ai payé $500 pour Lowell. Je sais qu'on recueillit de $7000 à $9000. J'ignore quelle somme il a fallu pour obtenir un compromis. Je donnai les $500 à Morey.

CHAS. H. ROBERTS,

une des cautions de Lowell, déclare qu'il n'a rien donné.

GEO. F. BROTT,

autre caution, n'a pas déboursé plus que Mr Roberts. Il avait, à l'époque du déficit, assez de propriétés pour payer amplement sa part du cautionnement. On ne lui a pas demandé de contribution et il ne se souvient pas s'il était défendeur dans le procès intenté à Lowell.

BEN HARRISON.

Je suis contracteur et habite la Nile-Orléans. Je travaille à la Douane depuis deux ans ; je suis au département du surveyor et remplis un devoir spécial de la rue du Bassin au Lac. Je n'ai que deux officiers sous moi. Je ne sache pas qu'il y ait, dans mon département, des hommes qui sont payés sans y faire de travail. Je reçois quatre piastres par jour ; j'obtiens mon mandat du député en chef et mon chèque au bureau de l'auditeur. Je ne suis attaché ni au Sanitary and Excavating Company, ni à une compagnie de chemin de fer quelconque.

F. W. NICOL.

J'habite la Nouvelle-Orléans depuis 1844. Warmoth me nomma préposé à l'enregistrement. Je reçevais de l'argent de Mr George W. Ferguson a cette époque. J'ignore si j'étais au service du gouvernement fédéral. Je reçus une fois de Mr Ferguson $60. On me donna à entendre que je touchais le montant en vertu d'un marché conclu avec Sypher et d'autres personnes. Ferguson me remit l'argent, sous enveloppe, dans la rue de la Vieille-Levée, en présence de témoins. Ceux qui recevaient de l'argent devaient cabaler pour Sypher. Je signai trois mandats imprimés qui furent envoyés à la Douane. Je n'étais pas au service des Etats-Unis en août 1872, et s'il existe un mandat de $93 pour services rendus par moi au gouvernement, au mois d'août 1872, je déclare que c'est un faux. J'ai signé un mandat, mais je n'étais pas employé des Etats-Unis et ne leur ai rendu aucun service.

Contre-examen—Le mandat en question fut signé en 1870 ou 1872. Je reçus cent et quelques piastres, mais j'ignore pourquoi. Je touchai la somme après avoir signé quelques documents. Je ne peux pas me rappeler le nom de celui qui me fit signer les papiers. Je connais Ben. Leggett ; je crois qu'il était employé à la Douane. Je travaillais à sa confiserie. Je ne l'ai jamais vu recevoir de l'argent. Je connais Tom Fernon ; il était surintendant d'enregistrement. J'ignore s'il a reçu de l'argent de la Douane. Je connais William Swan ; il est propriétaire d'un café. Je ne sache pas qu'il ait jamais reçu de l'argent de la douane.

Contre-examen—J'ai signé des mandats en 1870 ; je n'en ai signé aucun en 1872 et n'ai autorisé personne à signer pour moi.

OSCAR BARBEE.

Je demeure à Baton-Rouge et suis agent de compagnies d'assurance. Je faisais fonctions de collecteur du Deuxième district de la Louisiane ; mon quartier-général étant à Baton Rouge.

Je connais E. F. Herwig, député actuel du collecteur du port. En janvier 1866 j'établis une distillerie à Baton Rouge et l'exploitai jusqu'en novembre 1868. J'entrai au bureau, en qualité de commis, en juillet 1868 ; j'en avais la direction générale. Je fus nommé collecteur en 1868, époque de la suspension de mon prédécesseur. Durant tout le temps que je restai en place—de 1866 à 1868—M. Herwig fabriquait du whisky et du payait pas de taxes. Le whisky était expédié pour la Nile-Orléans, sur le bateau à vapeur Lafourche. M. Herwig falsait du whisky—je le sais—bien qu'il déclara que sa distillerie était arrêtée et qu'il fabriquait du savon mou. J'ai vu des personnes prendre, à la distillerie, le résidu qui servait à nourrir leurs cochons. En entrant en fonctions, je mis fin à cette exploitation illicite.

Je crois que l'établissement fabriquait de cinq à six barils de whisky par jour ; je crois qu'elle était exploitée par un homme de couleur du nom de Charles Nefle. J'ignore qui en étaient les propriétaires ; je sais seulement que quand les machines furent vendues, l'acheteur dit qu'il les avait achetées de MM. Herwig et Casey. Mr McCullough était alors secrétaire du trésor. La distillerie disparut dès mon entrée en fonctions. Je n'ai pas eu le temps de l'examiner, mais il s'y fabriquait, indubitablement, du *cooked whisky*.

Le comité discute la question de savoir si le témoignage de Barbee sera accepté. M. Stevenson, de l'Illinois, pense que comme il y a eu erreur au sujet du Herwig mentionné, qui n'est pas Félix Herwig, le député collecteur du port, le témoignage doit être omis.

M. Conger du Michigan désire que le témoignage soit conservé, parce que Barbee a dit que certaines fraudes ont été commises sous l'administration du président Johnson.

Le témoignage est admis après discussion, comme n'ayant aucune importance.

H. C. WARMOTH.

Déclare qu'il habite la Nile-Orléans et qu'il a été gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Il connait James Casey, le collecteur du port, mais ne sait rien de particulier relativement à la nomination de Billings comme juge de la cour de District des Etats-Unis.

W. S. HENTHORN.

A été employé à la Douane, dans le département de l'auditeur. Il n'a pas connaissance de saisies. Il ne sait pas, personnellement, si certains individus ont été payés par la Douane quoiqu'ils ne fussent pas employés ; mais il l'a entendu dire. Par exemple, on lui a dit qu'un certain N. Williams avait reçu $90, vers le mois de septembre 1872.

Cet individu a travaillé le témoin à boire et a tiré de sa poche un rouleau de billets de banque, en disant qu'on venait de lui payer $90. Le nom de cet homme n'était pas porté sur les rôles de paie, du moins pas à la connaissance du témoin.

Il sait aussi qu'un certain Dan Mahkle, le même qui a témoigné la veille, a reçu $90, quoiqu'il n'était pas employé à la Douane.

JOHN TOAL

déclare qu'il habite la Nouvelle-Orléans et qu'il a été employé à la Douane pour certaines améliorations, en sa qualité de tailleur de pierres.

Il était payé à raison de deux piastre par jour. On lui faisait signer des rôles de paie en blanc. Il a vu un de ces rôles lorsqu'il a été cité comme témoin devant le Grand Jury, a reconnu sa signature, mais a remarqué que l'on avait rempli le blanc, en fixant son salaire à trois piastres par jour. Il n'a jamais reçu ce montant.

Lorsqu'il a signé les roles de paie qu'on lui a présentée, la date, le nombre de jours de travail et le montant étaient laissés en blanc.

Mr Reilly, de la Pennsylvanie, membre du comité, produit un de ces rôles de paie avec la signature de John Toal, et le témoin l'identifie.

L'EX-CONGRESSMAN SHELDON

dit qu'il demeure à la Nouvelle-Orléans. Il n'a jamais eu de conversation avec James F. Casey relativement à la nomination du juge Billings, si ce n'est que Casey a dit que West, Morton et Conkling soutenaient la candidature de Billings. Quant à ce qu'on a dit en sa présence, il ne le répétera devant le comité que si la Chambre des Représentants lui ordonne de le faire.

Réponse à une question de Mr. New.—Casey a dit au témoin qu'il ne soutiendrait pas Billings, parce qu'il était en faveur du juge Pardee. On a essayé de persuader à Casey de soutenir Billings. Celui qui a fait cette tentative est le sénateur West, et peut-être que Billings l'a essayé aussi.

Le témoin refuse de répéter la conversation qui a eu lieu en sa présence, entre Casey, Packard, le juge Pardee et d'autres. Il se contente de dire qu'on a parlé souvent de cette place de juge de district. Il refuse, parceque la conversation était secrète, relative, donc, et que certaines paroles ont été prononcées qui pourraient ternir la réputation de quelqu'un.

M. Casey ne lui a jamais dit qu'il avait l'intention d'employer des moyens impropres au sujet de Billings ; mais il lui a dit que d'autres, que le témoin ne veut pas nommer, avaient cette intention.

LE MAJOR GEORGE B. HEAD.

de l'armée régulière des Etats-Unis témoigne ensuite. Le major Head se présente de son propre gré, pour répondre, dit-il, à une certaine partie de la déclaration de l'ex-député marshal Edgar Seelye devant le comité d'enquête à Washington. Le témoin a été accusé de s'être vendu et il protestée de pouvoir qu'en disant cela Seelye s'est parjuré.

Le major Head a le verbe haut et s'explique avec une remarquable facilité. On le prendrait plutôt pour un avocat que pour un militaire.

Le témoin a été envoyé dans le nord de la Louisiane en septembre 1874, avec une compagnie d'infanterie. On lui a donné le commandement d'un poste à Monroe dans la paroisse Ouachita. En réponse à Mr Gibson, président du comité, il dit qu'il doit refuser de répéter quelles étaient les instructions qui lui ont été données, parce que ces instructions n'apprendraient rien au comité, ayant simplement trait à ses devoirs comme officier.

Il était placé sous le commandement direct de général Merrill, dont le quartier-général était à Shreveport, paroisse Caddo, à l'extrémité nord-ouest de la Louisiane.

Le témoin continue sa déposition comme suit :

Edgar Seelye était député marshal des Etats-Unis. Je ne me souviens pas au juste qui était le commissaire, mais je crois que c'était un M. Baker. Je n'ai jamais reçu d'instruction particulière de Seelye, mais celui-ci m'a demandé une escorte de troupes vers la fin du mois d'octobre 1874 pour l'aider à faire des arrestations. J'ai obéi parce que j'avais reçu l'ordre du général Merrill d'obéir.

Seelye m'a adressé cette requête par écrit, en sa qualité de député marshal. Le témoin produit alors une copie de la lettre officielle de Seelye.

J'ai eu, ajoute-t-il, une conversation avec Seelye à cette époque. Ce dernier m'a offert la commission de colonel dans un autre régiment, si je voulais me servir des troupes sous mon commandement comme d'instruments pour aider au succès du parti républicain.

Il est faux que je fusse un imbécile pour accepter une pareille proposition ; car je savais que le Congrès, loin d'augmenter le nombre des officiers dans l'armée, avait au contraire l'intention de le réduire.

Seelye m'a dit qu'il était l'agent de Mr Morey, le membre du Congrès, alors candidat pour une réélection et m'a assuré que si je consentais à faire ce que lui, Seelye, voulait, je pouvais être certain, par l'influence de Mr Morey, d'obtenir le grade de capitaine.

Je n'ai jamais eu de relations directes avec Morey. Quelque temps après cette conversation avec Seelye, j'ai reçu un ordre émanant du général Merrill, qui m'a semblé très étrange. On me commandait de partir avec un détachement pour établir des postes militaires à Vienna et à Farmerville, deux villages du nord de la Louisiane. J'ai trouvé cet ordre étrange parce que je laissais le poste principal à Monroe, sous le commandement de mon subordonné, le lieutenant F. W. Row, tandis que je me serais ainsi occupé de deux postes secondaires à Vienna et à Farmerville. Pendant que j'étais à Vienna, du 12 au 18 octobre, j'ai reçu l'ordre du général Merrill de continuer à rester avec mon détachement dans ces deux villages. J'ai su que cet ordre était la conséquence d'une lettre écrite par mon lieutenant Row au général Merrill, dans laquelle le premier disait en substance, que de l'avis de Mr Morey, il était urgent de disposer des troupes, non pas tant pour maintenir l'ordre que pour exercer une influence morale dans l'intérêt du parti républicain.

Le témoin produit une copie de cette lettre, qu'il lit à haute voix pour les membres du comité.

Il continue ainsi :

Je n'ai jamais fait d'arrestations avec mes troupes, mais une fois j'ai escorté des prisonniers, qui étaient sous la garde du député marshal Seelye, jusqu'à Monroe. Il y avait un poste de cavalerie dans cette ville, sous le commandement du major Hodgson. C'est de celui-ci dont on s'est servi pour faire toutes les arrestations, ainsi qu'il est prouvé par l'enquête du général Morrow, qui a été commise au comité d'enquête qui est venu à la Nouvelle-Orléans au commencement de l'année 1875.

En réponse à une question de Mr. New, membre du comité, le major Head déclare qu'il est en mesure de certifier qu'on s'est servi des troupes dans un but illégitime, pour assurer le succès du parti républicain.

Le témoin s'exprime alors en ces termes, pour se défendre de l'accusation portée contre lui par Seelye :

Je désire prouver au comité d'enquête que ce que Seelye a dit de moi est parfaitement faux. J'ai repoussé ses offres, et loin d'être son complice et celui de Mr. Morey, dont il était l'agent, je dois dire qu'il y avait entre Morey et moi un sentiment d'hostilité. La preuve est que j'ai au positivement que Morey avait écrit au général Merrill pour lui demander d'user de son influence pour me faire changer de poste.

Contre-examen par Mr Conger. —Je n'ai eu rien à faire avec l'arrestation de Mr Brother et je n'ai jamais eu avis de cette arrestation. Je ne saurais dire au juste pourquoi les prisonniers que j'ai vu conduire à Monroe ont été arrêtés.

J'ai entendu dire que c'était parce qu'ils avaient dispersé des assemblées d'hommes de couleur. Je ne sais pas personnellement, si tel était le cas.

Comme je n'ai intéressais à l'affaire, j'ai su que ces prisonniers avaient été conduits à la Nouvelle-Orléans, devant la Cour de District, et relachés après avoir donné un cautionnement considérable. Je n'ai pas appris que ces prisonniers eussent été jugés depuis.

Le témoin termine en disant au comité que si le général Morrow était entendu il certifierait de l'exactitude d'une grande partie de son témoignage, parce que le général Morrow a fait précisément une enquête à ce sujet.

Le major Head offre de faire entendre le lieutenant Row, mais Mr Gibson, président du comité, dit que la déclaration faite par le témoin est suffisante et qu'elle sera prise en considération.

JACOB HASINGER.

A été une des cautions de Charles Lowell, l'ex-maître de poste. Il a versé la somme de deux mille piastres entre les mains de Frank Morey pour faire annuler le cautionnement et cesser les poursuites. Il ne se rappelle pas qu'on lui ait donné de reçu.

GEORGE C. NORCROSS,

est employé comme commis à la Douane. Il a acheté deux propriétés vendues pour non paiement de taxes. Il dit qu'il a acheté ces propriétés par spéculation, et refuse de déclarer s'il a servi d'agent à Herwig, le député collecteur du port à la Nouvelle-Orléans.

Le témoin assure qu'il n'a jamais été employé à la compagnie d'excavation dite sanitaire. Il a travaillé quelque fois, pendant deux heures par jour, à cette compagnie, mais n'a jamais reçu de salaire. Mr. Norcross déclare qu'il habite la Nouvelle-Orléans depuis six ans. Il a été d'abord inspecteur à la douane, puis gardien d'un magasin saisi par la douane, et ensuite commis.

Questionné par Mr Gibson, qui lui demande s'il n'a jamais été employé par Mr Félix Herwig pour acheter des propriétés vendues pour taxes, le témoin refuse positivement de répondre.

JOHN W. MADDEN

a été une des cautions de Charles Lowell, l'ex-maître de poste et a payé la somme de deux mille piastres à Mr Frank Morey pour faire annuler le cautionnement qui avait été fourni.

Un reçu est produit et Mr Madden l'identifie.

PETER BRADLEY,

a été employé autrefois à la douane comme balayeur et grande utilité. Il avait un frère Robert E. Bradley, qui, en 1869, était inspecteur. Ce frère a découvert une des bouceaux de sucre avaient été reçus par fraudes dans un entrepôt. Il a dénoncé le fait et a saisi le sucre, mettant le témoin comme gardien de l'entrepôt. On a essayé d'acheter son frère pour l'empêcher de parler et on a offert au champagne au témoin. Cela se passait dans les derniers mois de l'année 1869. Son frère n'ayant pas voulu accepter la proposition qui lui était faite, et persistant à remplir son devoir, quelque temps après il a été déchargé et on ne lui a jamais payé le reliquat du salaire qui lui était dû.

Au mois d'octobre 1870, Robert E. Bradley a été tué. C'est le seul salaire, dit le témoin, que son frère ait reçu.

Peter Bradley déclare qu'il est convaincu que si son frère n'avait pas fait cette saisie il serait encore en vie et il ajoute qu'il aurait préféré ne pas avoir à témoigner devant le comité.

Pressé de questions par Mr New, le témoin persiste à ne pas s'expliquer davantage, mais il laisse croire que son frère a été tué à cause de la découverte de ces fraudes. Il ne nomme personne cependant. Le fait est que Peter Bradley parle si bas et d'une voix si peu distincte, qu'il est impossible par moment de l'entendre à la table des reporters.

Il dit, en réponse à une question de Mr New, que Mr Long, un inspecteur général des sucres, a été trouvé mort dans son lit, quelque temps après la découverte des fraudes et la saisie de l'entrepôt.

On ne peut pas obtenir du témoin qu'il soit plus explicite. Il se borne à dire qu'il ne s'est jamais soucié de réclamer la montant qui était dû à son frère et qu'il eut été préférable si celui-ci n'eut jamais eu à s'occuper de ces fraudes.

EDWARD B. BENTON

a été une des cautions de Charles Lowell, l'ex-maître de poste, mais n'a jamais rien payé à Mr Morey et n'a en rien à faire avec le compromis pour annuler le cautionnement.

En réponse à Mr New, le témoin dit qu'il n'était pas en banqueroute, quoique dans une position gênée. Il avait deux terrains rue Washington qu'il a vendus.

Après l'examen de ce témoin, le comité s'ajourne au lendemain à dix heures du matin, le président, l'honorable R. L. Gibson, annonçant qu'il y aurait séance exécutive le soir à sept heures.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Faites-vous enrégistrer.

On a vu que le comité exécutif de paroisse, à sa dernière séance, avait ordonné un nouvel enregistrement des électeurs démocrates dans tous les ponts de la ville, pour les élections primaires.

Nous n'avons pas besoin de conseiller à tous les bons citoyens de ne pas perdre un temps précieux, et nous avons tout cela répété que ces élections primaires sont les plus importantes de toutes, puisque le choix de candidats qui offrent toutes les garanties voulues s'opère d'abord.

Pour sauver la Louisiane du radicalisme et pour obtenir les réformes que le peuple demande, il faut un effort sérieux, un immense coup d'épaule. Chacun doit contribuer au triomphe du parti démocratique, et au moment décisif il ne faut pas qu'il y ait ni déserteurs ni trainards.

L'enregistrement a commencé depuis avant-hier, le 5 juin, dans presque toutes les wards et continuera jusqu'au 22 de ce mois.

Il n'y a pas un moment à perdre, car le travail se fait plus ou moins lentement, et il faut donner aux comités de révision le temps matériel de faire leurs rapports pour éviter les fraudes. A partir du 15 juin jusqu'au 14 inclusivement, on enregistre, dans toutes les wards, les habitants de la partie de ces wards qui est la plus rapprochée du fleuve. Du 15 au 22 juin, on enregistrera les habitants de la partie des wards qui est la plus éloignée du fleuve et le plus rapprochée du lac.

Quelques présidents de clubs centraux ont négligé jusqu'à présent d'annoncer le local désigné pour l'enregistrement dans leur ward respectif.

Par exemple, pour ne parler que du Second District, nous ignorons où l'on peut se faire enregistrer dans le quatrième ward.

Dans le cinquième ward le bureau d'enregistrement est au quartier général du premier club auxiliaire, rue des Remparts près de l'encoignure Toulouse, et dure de huit heures du matin à sept heures du soir. Les votants qui habitent entre le fleuve et la rue des Remparts doivent se presser, car le 15 au matin le comité d'enregistrement s'établira à l'encoignure des rues Orléans et Claiborne.

Dans le sixième ward le bureau d'enregistrement est à l'angle des rues Chartres et Quartier.

Dans le septième ward, le bureau d'enregistrement, situé à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Claiborne, est ouvert de sept à onze heures du matin, et de trois heures de l'après midi à sept heures du soir.

Nous ignorons où est le local de l'enregistrement dans le 8ème et le 9ème ward, troisième district.

Probablement un autre meurtre.

Hier, pendant un pique-nique aux Fair Grounds, donné par le "Camelia Social Club," composé d'hommes de couleur, une querelle est survenue entre George Charles et John Keller, au sujet d'une partie de dés dans laquelle Charles venait de trois piastres, ne voulait pas payer. Keller s'est fâché alors et a frappé George Charles sur la tête avec une canne chargée, le terrassant du coup. En se relevant celui-ci a tiré un pistolet et a fait feu, blessant grièvement, sinon mortellement son adversaire.

Keller a été transporté à l'hôpital de charité dans un état très critique et George a été arrêté et incarcéré au poste central de la police.

Chambre de Commerce.

A la dernière séance de la Chambre, lecture a été donnée d'une communication adressée de Washington par Mr Tobias Gibson, chargé d'affaires du Pérou, qui s'occupe du traité de Hawaï. Mr Gibson exprime l'espoir que le traité sera rejeté.

Le général Busey, président de la Chambre, a donné de mauvaises nouvelles du bill d'allocation pour les levées. Il pense que le bill pourra passer, mais pas à la session actuelle, car les deux partis ne veulent pas se compromettre en votant une allocation aussi forte au moment où l'économie est à l'ordre du jour en vue de la campagne présidentielle.

La résolution suivante a été adoptée par la Chambre :

Résolu, que nos représentants au Congrès soient requis de presser la prise en considération de notre mémoire en faveur d'une allocation pour rétablir la Monnaie à la Nouvelle-Orléans.

Ont été admis comme membres de la Chambre, MM. David Talmage, A. H. Stewart, T. J. Thompson, Andrew Patton et Lamberth.

M. Putnam a relaté que le capitaine Gager, dans une conversation récente, avait exprimé la ferme conviction que dans un très peu de temps il aurait des pieds d'eau dans la Passe du Sud, grâce aux jetées du capitaine Eads dont l'action est rapide et efficace.

Une querelle entre les Jeunes Amis.

Lundi soir, vers six heures, une querelle s'était élevée à la Passe Christian entre deux membres de la Société de bienfaisance (de couleur) les Jeunes Amis, M. Geo. Geddes, membre du comité d'arrangement du pique-nique, s'interposa pour séparer les combattants et a reçu un coup de pistolet à l'aine. Il a été ramené en ville à sa résidence. On dit que sa blessure est légère.

Fatal accident.

Mardi, vers deux heures du matin, quelqu'un a mis le feu à un baril de copeaux dans un terrain adjacent au bureau de M. Chandler, marchand de charbon, au coin des rues Tchoupitoulas et Philip. Mr. John Bore ayant découvert les flammes et croyant qu'une bâtisse était en feu, se hâta d'aller donner l'alarme.

Au premier son de la cloche, Mr. James Campbell, gardien de la pompe No. 12, sauta sur la pompe à vapeur et partit à toute vitesse, mais en tournant l'encoignure Jackson et Tchoupitoulas, il tomba de son siége et une des roues lui écrasa la tête. Les camarades qui le suivaient ne pas de course relevèrent son cadavre et le transportèrent à la maison de cour. Campbell était natif de la Nouvelle-Orléans, il avait 28 ans, il laisse une femme et deux petits enfants dont il était le seul soutien.

Le chef du département des incendies a fait arrêter Mr John Bore, gardien de la pompe No. 22, pour avoir donné inutilement l'alarme et a été ainsi la cause involontaire du fatal accident que nous venons de relater.

Grand incendie.

Hier vers midi et demi, du coton imprégné d'huile qui avait été chargé sur le bateau à vapeur Mary Bell à la piquerie Lum, encoignure Orange et Religions, a pris feu après avoir été étendu et l'établissement tout entier a été la proie des flammes qui ont ensuite consumé quatre maisons adjacentes rue Orange, entre Tchoupitoulas et Religions, portant les numéros 30 à 36. Ces maisons appartenaient à madame Emmett et étaient occupées par de nombreuses familles.

Le feu traversant la rue Orange a gagné les maisons Nos 33 et 37, appartenant aussi à Mme Emmett, qui qui été détruites. La piquerie de M. Haggerty a été aussi endommagée. De l'autre côté de la rue Orange, les flammes ont continué leurs ravages et ont détruit les dépendances des maisons occupées par MM. Hickman, Payne et Moore.

Le vent qui soufflait avait permis au feu de s'étendre avant l'arrivée des pompes.

Procès contre le Trésorier d'Etat.

M. Hermann Newgass, courtier connu, a intenté devant la Cour de Circuit des Etats-Unis contre M. Dubuclet, trésorier d'Etat et ses cautions, une demande en $25,000 de dommages-intérêts, pour avoir violé les lois de l'Etat en refusant de payer des mandats de l'Auditeur pour des salaires de juges dûs pour 1875.

La Cour devant s'ajourner sous peu, l'affaire ne sera plaidée qu'à la prochaine session.

Char endommagé.

Une machine Babcock, en se rendant hier au feu de la piquerie, a heurté un char de ville au coin des rues Camp et Gravier et l'a considérablement endommagé. Nous croyons qu'il n'y a eu personne de blessé.

Conseil Municipal.

La séance a été ouverte hier sous la présidence du maire Leeds, tous les administrateurs présents.

Taxes collectées en mai	$ 265,106 69
Taxes pour 1875	2,297,506 52
Taxes pour 1876	1,067,383 37

Rapport des administrateurs des finances et des comptes :

Balance 30 avril	$ 102,473 01
Recettes en mai	337,550 38
Total	$ 440,263 39
Debours en mai	369,105 14
Balance 31 mai	$ 71,158 25

L'ordonnance pour les salaires de mai passe.

Lecture est donnée d'une ordonnance étendant la Charte de la compagnie des "City railroads".

Un amendement de M. Bertoli proposant d'étendre la Charte jusqu'en 1890 au lieu de 1892 et obligeant la compagnie à avoir un service de nuit toutes les heures à 10 cents, est repoussé. L'ordonnance elle-même est rejetée, MM. Bertoli et Landry votant pour et MM. Brown, Bouny, Pilsbury et McCarthy votant contre.

L'ordonnance autorisant la compagnie des "City railroads" à se servir de dummies depuis la gare au-dessus de la rue Broad jusqu'au Lac est adoptée.

Mortalité.

Le rapport du bureau de santé constate que le nombre des décès pour la semaine finissant samedi dernier à 6 heures a été de 167, dont 114 natifs de la Louisiane ; 94 blancs et 71 de couleur.

TÉMPERATURE.—6 Juin 1876.

Thermomètre de C. DUNAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	70	21
Midi	82	28
3 P. M	86	30
6 P. M	81	27

LE SUFFRAGE DES FEMMES.—Le 1er juin, a eu lieu la réunion annuelle de la "New York State Woman Suffrage Society" pour le suffrage des femmes qui convoitent la qualité d'électeurs. Après l'élection des membres du bureau, la résolution suivante a été adopt